



Demande d'avocat commis d'office

Par **Birgoute**, le **02/02/2008** à **01:07**

mon fils agé de 19 ans a commis un délit "bris de glace sur 3 voitures avec porte forcée + vol d'un vélo car surpris par la police que risque t-il comme peine ? Il passe au tribunal le 20/02/08 les faits se sont passés au mois de septembre 2007 et il nous a caché cette histoire jusque maintenant (nous sommes tombés sur la convocation au tribunal), il avait un délai de 48 h pour demander un avocat commis d'office et il ne l'a pas fait, comment puis je faire pour lui éviter de passer devant le juge sans défense, y a t il encore une possibilité d'en demander un. Merci pour votre réponse, je me sens complètement démunie devant cette situation.

Par **jeetendra**, le **03/02/2008** à **07:13**

bonjours, bien sur que votre fils a encore la possibilité de demander un avocat pour assurer sa defense s'il n'a pas les moyens ce sera un avocat qui sera designé par le barreau pour sa defense, cordialement